

SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 faisant ressortir un total de 30 125 600 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 430 073 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 30 094 827 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		13 941 351	13 780 286	14 056 201
Titres OPCVM		1 461 452	-	1 439 613
	3.1	15 402 803	13 780 286	15 495 814
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	9 420 626	2 527 527	10 259 859
Disponibilités	3.3	5 302 171	2 768 463	3 271 107
		14 722 797	5 295 990	13 530 966
TOTAL ACTIF		30 125 600	19 076 276	29 026 780
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	25 418	48 161	24 968
Autres créditeurs divers	3.5	5 355	1 936	5 772
TOTAL PASSIF		30 773	50 097	30 740
Capital	3.6	28 205 293	18 044 968	27 549 537
Sommes distribuables	3.7	1 889 534	981 211	1 446 503
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 479 523	763 863	247
Sommes distribuables de l'exercice en cours		410 011	217 348	1 446 256
ACTIF NET		30 094 827	19 026 179	28 996 040
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 125 600	19 076 276	29 026 780

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		229 267	202 195	813 433
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	229 267	202 195	813 433
Revenus des placements monétaires	4.2	261 810	77 050	798 981
<i>Total des revenus des placements</i>		491 077	279 245	1 612 414
Charges de gestion des placements	4.3	<73 144>	<48 161>	<256 436>
Revenu net des placements		417 933	231 084	1 355 978
Autres charges	4.4	<14 317>	<6 722>	<50 003>
Résultat d'exploitation		403 616	224 362	1 305 975
Régularisation du résultat d'exploitation		6 395	<7 014>	140 281
Sommes distribuables de la période		410 011	217 348	1 446 256
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<6 395>	7 014	<140 281>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<2 727>	16 833	<97 494>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		29 184	1 035	200 216
Résultat net de la période		430 073	242 230	1 408 697

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>430 073</u>	<u>242 230</u>	<u>1 408 697</u>
Résultat d'exploitation	403 616	224 362	1 305 975
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<2 727>	16 833	<97 494>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 184	1 035	200 216
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<809 138>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>668 714</u>	<u><1 126 240></u>	<u>8 486 292</u>
Souscriptions	2 072 277	9 211 806	62 926 814
Capital	1 941 834	8 800 293	60 211 795
Régularisation des sommes non distribuables	11 488	10 430	108 814
Régularisation des sommes distribuables	118 955	401 083	2 606 205
Rachats	<1 403 563>	<10 338 046>	<54 440 522>
Capital	<1 312 967>	<9 873 501>	<51 875 994>
Régularisation des sommes non distribuables	<11 056>	<10 975>	<98 653>
Régularisation des sommes distribuables	<79 540>	<453 570>	<2 465 875>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>1 098 787</u>	<u><884 010></u>	<u>9 085 851</u>
<u>Actif net</u>			
En début de la période	28 996 040	19 910 189	19 910 189
En fin de la période	30 094 827	19 026 179	28 996 040
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	263 857	183 692	183 692
En fin de la période	269 880	173 371	263 857
<u>Valeur liquidative</u>	<u>111,511</u>	<u>109,742</u>	<u>109,893</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5,92%</u>	<u>5,06%</u>	<u>5,45%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.03.2024

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	75 000	78 625	0,26%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	321 680	343 645	1,14%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	26 580	27 679	0,09%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	500 000	516 804	1,72%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15000	1500000	1550907	5,15%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	72 000	76 908	0,26%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	57 600	57 935	0,19%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000	520 012	1,73%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	400 000	416 786	1,38%
TN0001900844	BH 2009	5 000	38 000	38 404	0,13%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	165 501	172 531	0,57%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	122 500	125 586	0,42%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	45 000	45 200	0,15%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	18 750	18 864	0,06%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	100 000	105 097	0,35%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	106 926	0,35%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	120 000	128 955	0,43%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	522 000	562 926	1,87%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	33 100	34 130	0,11%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	450 000	464 902	1,54%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	160 000	164 824	0,55%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	368 000	373 501	1,24%
Total obligations de sociétés			5 695 711	5 931 147	19,69%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 473 716	4,89%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000	1 211 856	4,02%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	178	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 041 853	3,46%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	111 067	0,37%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000	813 507	2,70%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000	542 220	1,80%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	616 440	2,05%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	411 716	1,37%
Total emprunt national			6 006 266	6 222 553	20,66%

Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 217 278	4,04%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	539	538 737	570 373	1,89%
Total bons du trésor assimilables			1 673 748	1 787 651	5,93%
Total obligations et valeurs assimilées			13 375 725	13 941 351	46,28%
Titres OPCVM					
TN0002100998	TUNISIE SICAV	12 359	1 396 780	1 461 452	4,85%
Total OPCVM			1 396 780	1 461 452	4,85%
Total			14 772 505	15 402 803	51,13%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts					
TNGTKUHZPF7	BT au 15 avril 2024/20J/9,47%	2 000 000	1 991 626	1 994 139	6,62%
Total émetteur BANQUE DE TUNISIE		2 000 000	1 991 626	1 994 139	6,62%
	BIAT au 4 avril 2024/10J/8,97%	1 500 000	1 497 017	1 499 105	4,98%
	BIAT au 5 avril 2024/10J/8,97%	500 000	499 006	499 602	1,66%
Total émetteur BIAT		2 000 000	1 996 023	1 998 707	6,64%
TNCDO3CK0NO0	QNB au 4 avril 2024/10J/9,97%	1 500 000	1 496 686	1 499 007	4,98%
TNP2427UYYQ1	QNB au 7 avril 2024/10/9,97%	1 000 000	997 791	998 674	3,32%
Total émetteur QATAR NATIONAL BANK		2 500 000	2 494 477	2 497 681	8,30%
Total certificats de dépôts		6 500 000	6 482 126	6 490 527	21,56%
BTCT					
TN5V6HNGI1L8	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025, 8,99%	343 000	314 420	315 170	1,05%
Total BTCT		343 000	314 420	315 170	1,05%
Créances sur opérations de pensions livrées					
	Prise en pension de 532 titres BTA octobre 2026, 6,3%, BIAT au 28/06/2024-141J-8,98%	500 372	500 372	506 987	1,68%
	Prise en pension de 323 titres BTA janvier 2028, 7,5%, BIAT au 23/12/2024-326J-8,98%	300 824	300 824	303 825	1,01%
	Prise en pension de 953 titres BTA mars 2026, 6,3%, BIAT au 25/04/2024-34J-8,97%	900 679	900 679	902 924	3,00%
	Prise en pension de 882 titres BTA juin 2025, 6,5%, BIAT au 04/04/2024-7J-8,97%	900 296	900 296	901 193	2,99%
Total créances sur opérations de pensions livrées		2 602 171	2 602 171	2 614 929	8,68%
Total placements monétaires			9 398 717	9 420 626	31,27%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	4 883 368	2 758 401	3 363 090
Comptes à terme	551 000	-	27 000
Liquidation émissions/rachats	<144 457>	878	<130 385>
Intérêts courus sur dépôt à vue	15 325	11 479	14 252
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<3 065>	<2 295>	<2 850>
	<u>5 302 171</u>	<u>2 768 463</u>	<u>3 271 107</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 24/06/2024-160J-8,99%	8 000
BIAT au 24/06/2024-147J-8,99%	5 000
BIAT au 24/06/2024-145J-8,99%	9 000
BIAT au 11/11/2024-272J-8,98%	5 000
BIAT au 11/11/2024-265J-8,98%	8 000
BIAT au 11/11/2024-256J-8,98%	2 000
BIAT au 11/11/2024-250J-8,97%	5 000
BIAT au 26/06/2024-92J-8,97%	509 000
Total compte à terme	551 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Frais de distribution à payer	19 064	36 121	18 726
Frais de gestion à payer	6 354	12 040	6 242
	<u>25 418</u>	<u>48 161</u>	<u>24 968</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF à payer	2 542	1 657	2 497
Retenues à la source à payer	1 942	-	2 486
TCL à payer	771	229	389
Contribution sociale de solidarité à payer	100	50	400
	<u>5 355</u>	<u>1 936</u>	<u>5 772</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	27 549 537
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	159

Souscriptions réalisées

Montant	1 941 834
Nombre de titres	18 598
Nombre d'actionnaires entrants	4

Rachats effectués

Montant	<1 312 967>
Nombre de titres	12 575
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<2 727>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	29 184
Régularisations des sommes non distribuables	432

Capital au 31 mars 2024

Montant	28 205 293
Nombre de titres	269 880
Nombre d'actionnaires	157

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	403 616	224 362	1 305 975
Régularisation du résultat d'exploitation	6 395	<7 014>	140 281
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 479 523	763 863	247
	1 889 534	981 211	1 446 503

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	117 876	127 722	216 262
Intérêts sur obligations	111 391	74 473	597 171
	<u>229 267</u>	<u>202 195</u>	<u>813 433</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Revenus de prise en pension	143 922	35 779	425 377
Intérêts sur certificats de dépôt	96 182	31 981	310 624
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	12 712	9 127	49 788
Intérêts sur BTCT	8 994	163	13 192
	<u>261 810</u>	<u>77 050</u>	<u>798 981</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	54 858	36 121	192 327
Rémunérations du gestionnaire	18 286	12 040	64 109
	<u>73 144</u>	<u>48 161</u>	<u>256 436</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Redevances CMF	7 314	4 816	25 642
Autres retenues	5 689	1 174	19 542
TCL	1 214	682	4 219
Contribution sociale de solidarité	100	50	600
	14 317	6 722	50 003

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.